



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/6

PARIS, le 31 juillet 2013
Original anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITION CONCERNANT UN PROGRAMME D'ACTION GLOBAL POUR L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME MOYEN D'ASSURER LE SUIVI DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE APRÈS 2014

Résumé

En application de la résolution 36 C/16 et de la décision 190 EX/9, la Directrice générale présente une proposition de programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) après 2014.

Le présent document a des incidences financières et administratives.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 13.

Introduction

1. Dans la décision 190 EX/9, les États membres ont prié la Directrice générale d'élaborer une proposition de programme-cadre, comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) après 2014, en vue de la transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies pour une décision à sa 69^e session en 2014. En réponse à cette décision du Conseil exécutif, une proposition de programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable a été préparée. Il convient aussi de rappeler que, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), les États membres ont décidé de « promouvoir l'éducation au service du développement durable et [d']intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable »¹.

2. Le présent document donne un aperçu général du Projet de programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable. Le texte intégral, y compris les objectifs stratégiques et les mesures spécifiques proposées, figure en annexe. Le Projet de programme d'action global a été élaboré au moyen de diverses consultations : un questionnaire de l'UNESCO auquel une centaine d'États membres et plus de 500 autres parties prenantes – organisations non gouvernementales, entités du système des Nations Unies...² – ont répondu ; des réunions consultatives régionales ; des consultations en ligne auxquelles ont pris part le Comité interinstitutions pour la DEDD, le Groupe directeur international pour la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD prévue en 2014, le Groupe de référence de la DEDD et le Groupe de travail des chaires UNESCO sur l'EDD. Le Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation de la DEDD et les participants au Forum des jeunes de l'UNESCO ont été consultés par voie électronique.

3. Le Projet de programme d'action global s'inspire des enseignements tirés et de l'expérience acquise tout au long de la Décennie – dont rend compte le Rapport de 2012 sur la DEDD, *Bâtir l'éducation de demain*³ –, colligés en préparation de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur la DEDD, qui se tiendra du 10 au 12 novembre 2014 à Aichi-Nagoya (Japon)⁴. Lors de son élaboration, on a également pris en considération les débats organisés partout dans le monde sur le thème de l'action à mener après 2015 en faveur du développement⁵ et le document final de la Conférence Rio + 20, « L'Avenir que nous voulons », notamment ses paragraphes 229 à 235.

4. Le Projet de programme d'action global présente les grandes lignes de la suite qui sera donnée à la DEDD et devrait contribuer de façon concrète, tangible, à la mise en œuvre après 2015 des priorités définies pour le développement. Il constitue également une réponse au souci de plus en plus souvent exprimé de dispenser une éducation qui soit à la fois pertinente et profitable, comme en témoigne, entre autres, l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général de l'ONU, dont la promotion de la citoyenneté mondiale est l'une des trois priorités.

But et objectifs du Projet de programme d'action global

5. Sur la base des succès et des enseignements enregistrés au cours de la Décennie, durant laquelle la sensibilisation à l'EDD a été l'une des principales priorités, le but d'ensemble du Projet de programme d'action global a été défini comme suit : « **Susciter et intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable** ». À ce but sont associés deux objectifs, le premier touchant directement le secteur de l'éducation, l'autre allant au-delà :

¹ <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/11/PDF/N1147611.pdf?OpenElement>.

² http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/all-events/?tx_browser_pi1%5BshowUid%5D=12405&cHash=141915192a.

³ <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002213/221397f.pdf>.

⁴ <http://www.unesco.org/new/fr/education/events/calendar-of-events/education-global-conferences>.

⁵ <http://www.worldwewant2015.org/fr/>.

- (a) réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable ;
- (b) accroître la place accordée à l'éducation et à l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable.

Domaines d'action prioritaires

6. Le Projet de programme d'action global s'articule sur cinq domaines d'action prioritaires, alliant une optique stratégique et l'engagement des parties prenantes. Les domaines suivants sont considérés comme des leviers primordiaux pour progresser au titre de l'EDD :

- (a) **Des politiques à l'appui de l'EDD : Il faut intégrer l'EDD dans les politiques internationales et nationales en matière d'éducation et de développement durable.** Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un ensemble de politiques adaptées pour être en mesure de mobiliser les structures d'éducation et d'apprentissage au service du développement durable et pour que l'action menée en la matière soit intensifiée. Aux niveaux national et international, l'EDD doit donc être pleinement incorporée aux politiques éducatives et aux politiques intéressant les principaux enjeux associés au développement durable, tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la diversité biologique.
- (b) **Approches institutionnelles globales : Il convient de promouvoir les approches institutionnelles globales de l'EDD à tous les niveaux et dans tous les types de structure.** Les approches institutionnelles globales passent non seulement par une refonte des contenus et des méthodes pédagogiques, mais aussi par une gestion des campus et autres installations qui soit conforme aux exigences du développement durable et par la coopération des établissements avec les partenaires du développement durable localement. Des succès notables ont été enregistrés à cet égard dans le supérieur et le secondaire. Ils doivent être transposés à plus grande échelle et étendus à d'autres niveaux et types d'éducation, notamment l'éducation et la protection de la petite enfance, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes.
- (c) **Éducateurs : Il faut renforcer l'aptitude des éducateurs, formateurs et autres agents de changement à faciliter l'apprentissage de l'EDD.** Les éducateurs comptent parmi les principaux vecteurs de changement dans leur secteur d'activité et sont parmi les mieux à même de faciliter l'apprentissage des principes du développement durable. Il est constamment nécessaire de perfectionner les compétences des éducateurs, formateurs et autres agents de changement afin qu'ils maîtrisent les enjeux pertinents du développement durable et les méthodes appropriées d'enseignement et d'apprentissage.
- (d) **Jeunes : Il faut aider les jeunes à jouer leur rôle d'agents de changement au service du développement durable au moyen de l'EDD.** C'est en grande partie aux jeunes qu'incombe la responsabilité de bâtir un meilleur avenir, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les générations futures. En outre, aujourd'hui, les jeunes sont de plus souvent des vecteurs des processus éducatifs, en particulier dans les structures d'apprentissage informelles et non formelles. Il est nécessaire d'aider les jeunes à être des agents de changement au service du développement durable au moyen de l'EDD.
- (e) **Échelon local : Il faut accélérer la recherche de solutions appropriées à un développement durable au niveau local au moyen de l'EDD.** Il arrive souvent que des solutions efficaces et innovantes aux problèmes qui sont associés au

développement durable soient trouvées localement. Le dialogue et la coopération multipartites jouent à cet égard un rôle clé. L'EDD peut appuyer et accélérer l'apprentissage sur un modèle multipartite et favoriser l'engagement local. Il faut donc intensifier l'action menée au plan local en faveur de l'EDD.

Mise en œuvre

7. Il est prévu que le Programme d'action global proposé soit mis en œuvre aux niveaux international, régional, sous-régional, national, sous-national et local. Tous les partenaires compétents sont encouragés à élaborer des activités qui s'inscrivent dans les cinq domaines d'action prioritaires. La responsabilité en incombe en particulier aux gouvernements des États membres, aux organisations de la société civile, au secteur privé, aux médias, au monde universitaire et aux chercheurs, aux établissements scolaires et autres institutions compétentes qui facilitent et appuient l'apprentissage, aux enseignants et aux apprenants à titre individuel, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales. On espère des contributions de la part des partenaires du secteur éducatif et de ceux qui sont compétents en matière de développement durable. Il a été demandé que soit instaurée une structure organisationnelle légère au niveau international et que la mise en œuvre et la définition de cibles au niveau national soient flexibles, aussi le Programme d'action global proposé sera-t-il principalement mis en œuvre de façon décentralisée.

8. Si l'UNESCO est désignée organisme chef de file par l'Assemblée générale des Nations Unies après l'adoption du Projet de programme d'action global, elle assurera aussi le secrétariat du programme. Ses principales fonctions seront les suivantes : faciliter la mise en œuvre du Programme d'action global proposé en s'appuyant sur des partenariats ; suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale ; servir de centre d'échanges entre les acteurs clés et d'intermédiaire pour la diffusion des meilleures pratiques. L'UNESCO exercera ces fonctions en partenariat avec toutes les parties compétentes.

9. Afin de faciliter la mise en œuvre du Projet de programme d'action global, l'UNESCO recensera des partenaires de premier plan pour chacun des cinq domaines d'action prioritaires et les invitera à apporter leur concours à un certain nombre d'activités spécifiques, assorties d'échéanciers et d'objectifs, qui susciteront à leur tour l'exécution d'activités par d'autres acteurs. Un forum de coordination des partenaires essentiels sera instauré pour chaque domaine d'action prioritaire. Pour faciliter la mise en œuvre du programme, l'UNESCO sollicitera la participation d'instances telles que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), les chaires UNESCO ainsi que le Réseau mondial des réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, et elle encouragera des mécanismes coordonnés par d'autres acteurs, comme le réseau mondial de centres régionaux d'expertise en matière d'EDD, à contribuer pleinement à l'exécution du programme. On fera appel aux chercheurs, notamment ceux qui proposent des approches novatrices de l'EDD, pour aller de l'avant dans chacun des domaines d'action prioritaires.

10. Sur la base de l'expérience acquise au cours de la DEDD, l'établissement de mécanismes de coordination nationaux est encouragé et chaque État membre est invité à désigner un coordonnateur national. Les États membres souhaiteront peut-être tirer parti des dispositifs de coordination existants, notamment les commissions nationales pour l'UNESCO. Un mécanisme de coordination des entités du système des Nations Unies fonctionnera de façon continue. Grâce aux dispositifs interorganisations et autres structures compétentes, on s'attachera à exécuter le Programme d'action global en parfaite harmonie avec les autres processus et programmes d'action internationaux pertinents. Il est proposé que le Programme d'action global soit établi pour une période initiale d'une durée de cinq ans, au terme de laquelle il fera l'objet d'un examen visant à déterminer s'il convient ou non d'en prolonger l'exécution. Les domaines d'action prioritaires pourront alors être revus en fonction de l'évolution des besoins.

11. Si l'Assemblée générale des Nations Unies adopte le Projet de programme d'action global, il pourrait être lancé lors de la Conférence mondiale sur l'EDD qui sera organisée par l'UNESCO en 2014. Cette conférence sera l'occasion d'opérer une synthèse des stratégies de mise en œuvre appliquées dans chacun des domaines d'action prioritaires et de solliciter de la part des diverses parties prenantes des engagements en ce qui concerne leur contribution à la mise en œuvre du Programme d'action global.

Incidences financières et administratives

12. Si l'UNESCO est choisie pour assurer le secrétariat du Programme d'action global, elle s'emploiera à exercer trois fonctions essentielles, en accord avec les dispositions de son Programme et budget ordinaire. En outre, elle s'efforcera de mobiliser des fonds extrabudgétaires plus importants et plus diversifiés à l'appui de l'exécution du Programme d'action global, aussi les États membres seront-ils invités à verser des contributions volontaires afin de garantir sa mise en œuvre intégrale.

Décision proposée

13. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 36 C/16 et sa décision 190 EX/9,
2. Ayant examiné le document 192 EX/6 et son annexe,
3. Approuve le Projet de programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) figurant à l'annexe du document 192 EX/6 ;
4. Prie la Directrice générale de :
 - (a) soumettre le Projet de programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable à la Conférence générale, à sa 37^e session, pour examen puis transmission à la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2014), pour décision ;
 - (b) mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO afin qu'ils intensifient leur contribution à l'EDD et collaborent aux préparatifs de la mise en œuvre du Programme d'action global proposé ;
5. Invite les États membres à appuyer l'adoption du Programme d'action global par l'Assemblée générale des Nations Unies, en tant que contribution concrète à l'agenda pour le développement post-2015.

ANNEXE

Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable

PROJET

Introduction

1. On ne parviendra pas à un développement durable sur la seule base d'accords politiques, de mesures d'incitation financières ou de solutions faisant appel à la technologie. Le développement durable exige que nous changions nos modes de réflexion et d'action. L'éducation jouera à cet égard un rôle crucial. Il est donc nécessaire d'agir à tous les niveaux pour mobiliser pleinement le potentiel de l'éducation et de multiplier les possibilités d'apprentissage pour que chacun ait accès au développement durable. Le but du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable est de fournir l'impulsion nécessaire à cette entreprise. Le présent document en expose les grandes lignes.

2. Il a été pris acte de longue date du rôle important que joue l'éducation en vue du développement durable. L'amélioration et la réorientation de l'éducation constituaient l'un des objectifs d'Action 21, qui a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, et dont le chapitre 36 est intitulé « Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation »¹. La réorientation de l'éducation de manière à l'axer sur le développement a été au cœur de nombre des initiatives entreprises durant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), qui a été déclarée à la suite du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. En outre, l'éducation a fait partie intégrante des trois principales conventions dites de Rio – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), Convention sur la diversité biologique (1992) et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (1994).

3. Dans *L'Avenir que nous voulons*, document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, les États membres ont décidé de « promouvoir l'éducation au service du développement durable et [d']intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable »². Le Programme d'action global pour l'EDD a été conçu en réponse à cette décision et constitue le moyen d'assurer le suivi de la DEDD. Il a donné lieu à de vastes consultations, auxquelles ont participé des acteurs très divers³. En tant que suite donnée à la Décennie, il devrait contribuer de façon concrète, tangible, à la mise en œuvre après 2015 des priorités définies pour le développement.

4. La Décennie des Nations Unies a généralisé la sensibilisation à l'EDD, mobilisé des partenaires du monde entier, jeté les bases d'une collaboration internationale, pesé sur les politiques et contribué à la coordination des acteurs nationaux, tout en donnant lieu à la mise en œuvre de très nombreux projets concrets dans tous les domaines de l'éducation et de

¹ Action 21 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992) : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>.

² *L'Avenir que nous voulons* (Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012) : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=F.

³ Le Programme d'action global et ses priorités ont été élaborés en consultation avec les États membres et d'autres parties prenantes. Des consultations ont été menées dans toutes les régions du monde, diverses réunions d'experts ont été organisées, ainsi qu'une réunion du Comité interinstitutions pour la DEDD. En outre, des États membres et des partenaires compétents, notamment au sein d'ONG internationales et nationales, du monde universitaire et de celui des affaires, ainsi que du système des Nations Unies, ont contribué à l'élaboration du programme par l'intermédiaire d'un questionnaire renseigné en ligne.

l'apprentissage. Pour autant, des défis considérables restent à relever : souvent, les activités axées sur l'EDD qui sont couronnées de succès sont assorties d'échéanciers fixes et sont exécutées avec des budgets limités ; on n'établit pas suffisamment de corrélations entre les politiques et les pratiques en matière d'EDD ; l'EDD n'est pas encore complètement intégrée aux programmes d'action en matière d'éducation et de développement durable⁴. En outre, au fil de la Décennie, il est devenu de plus en plus pressant de trouver des solutions aux problèmes liés au développement durable et de nouvelles préoccupations sont apparues, comme la nécessité de promouvoir la citoyenneté mondiale⁵. Par conséquent, il est important de transposer sur une plus grande échelle l'action menée au titre de l'EDD.

Principes

5. Le Programme d'action global englobe les politiques et les pratiques en matière d'EDD, qui y est présentée comme articulée sur les principes suivants :

- (a) L'EDD permet à chaque être humain de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable et de prendre des décisions en connaissance de cause et des mesures responsables pour œuvrer en faveur de l'intégrité environnementale, de la viabilité écologique et pour une société juste, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.
- (b) L'EDD imbrique les principaux enjeux du développement durable dans l'enseignement et l'apprentissage et fait appel à des méthodes novatrices et participatives qui donnent aux apprenants les moyens et la motivation voulues pour agir en faveur du développement durable. L'EDD promeut les compétences comme la réflexion critique, la compréhension de systèmes complexes, l'imagination de scénarios futurs et la prise de décisions de façon participative et en collaboration.
- (c) L'EDD repose sur une approche de l'éducation axée sur les droits. L'objectif est de dispenser une éducation de qualité et de favoriser un apprentissage réussi, d'une manière adaptée aux préoccupations d'aujourd'hui.
- (d) L'EDD est une forme d'éducation transformative en ce qu'elle vise à réorienter les sociétés vers le développement durable. En dernier ressort, cela exige un recentrage des systèmes et structures éducatifs ainsi qu'un recadrage de l'enseignement et de l'apprentissage. L'EDD ne peut être considérée comme un complément des pratiques éducatives existantes : elle doit imprégner toutes les strates de l'enseignement et de l'apprentissage.
- (e) L'EDD se rattache aux volets environnemental, social et économique du développement durable d'une manière intégrée et équilibrée. Elle se rattache aussi à un programme d'action global en matière de développement durable, tel que décrit dans le Document final de Rio + 20, qui inclut, entre autres, les enjeux interdépendants que sont la réduction de la pauvreté, le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la biodiversité, ainsi que les modes de production et de consommation viables. Elle tient compte des spécificités locales et elle est respectueuse de la diversité culturelle.

⁴ Voir, entre autres : *Déclaration de Bonn* (Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, 2009) : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188799f.pdf> ; UNESCO : *Bâtir l'éducation de demain. Rapport 2012 sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, Version abrégée* (2012) : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002213/221397f.pdf>.

⁵ La promotion de la citoyenneté mondiale est le troisième volet de l'Initiative mondiale L'éducation avant tout du Secrétaire général de l'ONU, qui a été lancée en 2012.

- (f) L'EDD englobe l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, de la petite enfance jusqu'à la vieillesse. Elle comprend donc aussi les activités de formation et de sensibilisation du public menées dans le cadre plus large des efforts déployés au service du développement durable.
- (g) L'EDD, appellation utilisée dans le Programme d'action global, vise à englober l'ensemble des activités conformes aux principes décrits ci-dessus, que l'appellation d'EDD ou – en fonction de leur histoire, du contexte culturel ou du domaine prioritaire spécifique auquel elles se rattachent – celles d'éducation environnementale, d'éducation à la viabilité, d'éducation globale, d'éducation en matière de développement ou autres soient utilisées pour les décrire.

But et objectifs

6. Le but d'ensemble du Programme d'action global est de « susciter et intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable ». À ce but sont associés deux objectifs, le premier touchant directement le secteur de l'éducation, l'autre allant au-delà :

- (a) réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable ;
- (b) accroître la place de l'éducation et de l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable.

Domaines d'action prioritaires

7. Le Programme d'action global s'articule sur cinq domaines d'action prioritaires, alliant une optique stratégique et l'engagement des parties prenantes. Ces domaines d'action, qui ont été définis sur la base des succès enregistrés, des problèmes rencontrés et des activités laissées en suspens au cours de la Décennie des Nations Unies, sont considérés comme des leviers primordiaux pour progresser au titre de l'EDD. Si l'action menée au titre de l'EDD est encouragée à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et du développement durable, l'action envisagée dans le cadre du présent Programme d'action global est axée en particulier sur les domaines et sur les objectifs stratégiques suivants :

Des politiques à l'appui de l'EDD

8. *Intégration de l'EDD dans les politiques internationales et nationales en matière d'éducation et de développement durable.* Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un ensemble de politiques adaptées pour être en mesure de mobiliser l'éducation et l'apprentissage au service du développement durable et pour que l'action menée en la matière soit intensifiée dans les structures formelles, non formelles et informelles. Des politiques pertinentes et cohérentes doivent être ancrées dans des processus participatifs et élaborées au gré d'une coordination interministérielle et intersectorielle, avec le concours de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire et des collectivités locales. Pour instaurer un ensemble de politiques adaptées, qui soient reliées comme il convient au dispositif de mise en œuvre, les principes suivants devront en particulier être respectés :

- (a) L'EDD est systématiquement intégrée aux politiques éducatives qui s'adressent au secteur de l'éducation dans son ensemble ou à un secteur subsidiaire. Elle est incorporée aux programmes scolaires et aux normes de qualité nationales, ainsi que dans les cadres d'indicateurs qui servent à l'établissement de normes pour les résultats d'apprentissage escomptés. L'EDD constitue également une composante importante des programmes d'action internationaux en matière d'éducation.

- (b) L'EDD est systématiquement intégrée aux politiques intéressant les principaux enjeux liés au développement durable. Il s'agit de refléter le rôle joué par l'éducation et l'apprentissage dans les politiques nationales inspirées par les trois Conventions de Rio, en tenant compte de l'importance attachée dans ces conventions à la communication, à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du grand public. Cela passe aussi par l'intégration de l'EDD aux programmes d'action pertinents pour le développement durable.
- (c) L'EDD est systématiquement intégrée dans les cadres de coopération bilatéraux et multilatéraux en matière de développement durable.

Approches institutionnelles globales

9. *Promotion d'approches institutionnelles globales de l'EDD à tous les niveaux et dans tous les types de structure.* Les approches institutionnelles globales passent non seulement par une refonte des contenus et des méthodes pédagogiques, mais aussi par une gestion des campus et autres installations qui soit conforme aux exigences du développement durable et par la coopération des établissements avec les partenaires du développement durable localement. Des succès notables ont été enregistrés à cet égard dans le supérieur et le secondaire. Ils doivent être transposés sur une plus grande échelle et étendus à d'autres niveaux et types d'éducation, notamment l'éducation et la protection de la petite enfance, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes. La promotion d'approches institutionnelles globales repose en particulier sur les impératifs suivants :

- (a) Une consultation est organisée à l'échelle d'une institution de telle manière que toutes les parties prenantes – direction, enseignants, apprenants, administration – puissent élaborer conjointement une vision à long terme et un plan pour la mise en œuvre de l'EDD dans l'ensemble de l'institution en question.
- (b) Un appui technique et – lorsque c'est possible et approprié – financier est apporté à l'institution pour faciliter sa réorientation. Cela peut prendre la forme d'exemples pertinents de bonnes pratiques, d'une formation à l'intention de la direction et de l'administration, de l'élaboration de directives ou de recherches y afférentes.
- (c) Les réseaux inters institutions pertinents sont mobilisés et renforcés afin de faciliter l'appui mutuel, comme la transmission horizontale des savoir-faire associés à l'approche institutionnelle globale, et afin d'accroître la visibilité de cette approche pour la promouvoir en tant que modèle pour l'adaptation.

Éducateurs

10. *Renforcement de l'aptitude des éducateurs, formateurs et autres agents de changement à faciliter l'apprentissage de l'EDD.* Les éducateurs comptent parmi les principaux vecteurs de changement dans leur secteur d'activité et sont parmi les mieux à même de faciliter l'apprentissage des principes du développement durable. Il est constamment nécessaire de perfectionner les compétences des éducateurs, formateurs et autres agents de changement afin qu'ils maîtrisent les enjeux pertinents du développement durable et les méthodes appropriées d'enseignement et d'apprentissage. Cela repose en particulier sur les impératifs suivants :

- (a) L'EDD est intégrée à la formation initiale et à la formation continue des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire, ainsi qu'à celle des enseignants et praticiens de l'éducation non formelle et informelle. On peut commencer par incorporer l'EDD à certaines matières spécifiques, mais on visera son intégration généralisée. Elle doit faire partie de la formation dispensée aux chefs d'établissement.

- (b) L'EDD est intégrée à la formation initiale et à la formation continue des enseignants et formateurs des secteurs technique et professionnel. On s'attache à renforcer la maîtrise des modes de production et de consommation viables ainsi que les compétences requises pour les emplois dits « verts ».
- (c) Dans le supérieur, l'EDD est intégrée à la formation des enseignants afin qu'ils soient mieux à même de présenter aux étudiants les enjeux associés à la durabilité, de conduire et de superviser des recherches interdisciplinaires axées sur la quête de solutions et de contribuer à la définition de grandes orientations en matière d'EDD et de développement durable.
- (d) Les principes associés au développement durable – par exemple l'utilisation efficace des ressources ou la responsabilité sociale et des sociétés – sont enseignés de façon plus approfondie au niveau post-universitaire, dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation des décideurs, du personnel du secteur public, des membres du secteur commercial, des médias et des professionnels du développement, ou encore d'autres professionnels spécialisés dans tel ou tel secteur ou thème d'activité intéressant le développement durable. Cela peut se faire, entre autres, par l'intermédiaire de programmes de formation de formateurs à l'EDD, en intégrant l'EDD à la formation de ceux qui exercent des fonctions exécutives, ou en alignant les programmes de formation interne du personnel de sociétés privées sur les principes de l'EDD.

Jeunes

11. *Aide apportée aux jeunes pour qu'ils jouent leur rôle d'agents de changement au service du développement durable au moyen de l'EDD.* C'est en grande partie aux jeunes qu'incombe la responsabilité de bâtir un meilleur avenir, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les générations futures. En outre, aujourd'hui, les jeunes sont de plus souvent des vecteurs des processus éducatifs, en particulier dans les structures d'apprentissage informelles et non formelles. Pour qu'il soit possible d'aider les jeunes à être des agents de changement au service du développement durable au moyen de l'EDD, il faut en particulier que les conditions suivantes soient remplies :

- (a) On offre aux jeunes davantage de possibilités d'accès à une éducation non formelle et informelle axée sur l'apprenant. Cela passe par le développement et le perfectionnement de l'apprentissage de l'EDD en ligne et à l'aide d'appareils portatifs.
- (b) Les compétences participatives qui donnent aux jeunes les moyens de se comporter en agents de changement et en promoteurs du développement durable aux niveaux mondial, national et local deviennent un objectif spécifique des programmes éducatifs formels et non formels, qu'ils portent directement ou non sur l'EDD.

Échelon local

12. *Accélération de la recherche de solutions appropriées à un développement durable au niveau local au moyen de l'EDD.* Il arrive souvent que des solutions efficaces et innovantes aux problèmes qui sont associés au développement durable soient trouvées localement. Le dialogue et la coopération multipartites, par exemple entre autorités locales, organisations non gouvernementales, secteur privé, médias, établissements éducatifs et institutions de recherche, ou encore particuliers, jouent à cet égard un rôle clé. L'EDD appuie et accélère l'apprentissage et l'engagement local parmi de multiples partenaires, et elle établit des passerelles entre le plan local et le niveau mondial. La mobilisation totale de l'éducation et de l'apprentissage au service du développement durable passe donc par l'intensification de l'action menée au plan local en faveur de l'EDD. Cela repose en particulier sur les impératifs suivants :

- (a) Des réseaux locaux qui facilitent l'apprentissage des principes du développement durable par de multiples parties prenantes sont constitués, entretenus et perfectionnés. Cela passe aussi par la diversification et l'élargissement des réseaux existants, de manière à mobiliser davantage d'acteurs, parmi lesquels de nouveaux partenaires, notamment parmi les groupes de population autochtones.
- (b) Les autorités et gouvernements locaux proposent davantage de possibilités d'apprentissage des principes du développement durable. Ils veillent notamment, selon les cas, à ce que l'EDD soit intégrée dans l'éducation formelle et à ce que des possibilités d'éducation non formelle et informelle axée sur le développement durable soient offertes à tous les membres de la communauté, et ils apportent leur soutien à cette entreprise.

Mise en œuvre

13. Il est prévu que le Programme d'action global proposé soit mis en œuvre aux niveaux international, régional, sous-régional, national, sous-national et local. Tous les partenaires compétents sont encouragés à élaborer des activités qui s'inscrivent dans les cinq domaines d'action prioritaires. La responsabilité en incombe en particulier aux gouvernements des États membres, aux organisations de la société civile, au secteur privé, aux médias, au monde universitaire et aux chercheurs, aux établissements scolaires et autres institutions compétentes qui facilitent et appuient l'apprentissage, aux enseignants et aux apprenants à titre individuel, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales. On espère des contributions de la part des partenaires du secteur éducatif et de ceux qui sont compétents en matière de développement durable. Il a été demandé que soit instaurée une structure organisationnelle légère au niveau international et que la mise en œuvre et la définition de cibles au niveau national soient flexibles, aussi le Programme d'action global proposé sera-t-il principalement mis en œuvre de façon décentralisée.

14. Afin de faciliter la mise en œuvre du programme, l'UNESCO recensera des partenaires de premier plan pour chacun des cinq domaines d'action prioritaires et les invitera à apporter leur concours à un certain nombre d'activités spécifiques, assorties d'échéanciers et d'objectifs, qui susciteront à leur tour l'exécution d'activités par d'autres acteurs. Un forum de coordination des partenaires essentiels sera instauré pour chaque domaine d'action prioritaire. Pour faciliter la mise en œuvre du programme, l'UNESCO sollicitera la participation d'instances telles que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), les chaires UNESCO ainsi que le Réseau mondial des réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, et elle encouragera des mécanismes coordonnés par d'autres acteurs, comme le réseau mondial de centres régionaux d'expertise en matière d'EDD, à contribuer pleinement à l'exécution du programme. On fera appel aux chercheurs, notamment ceux qui proposent des approches novatrices de l'EDD, pour aller de l'avant dans chacun des domaines d'action prioritaires.

15. Sur la base de l'expérience acquise au cours de la DEDD, l'établissement de mécanismes de coordination nationaux sera encouragé – ou le maintien des mécanismes mis en place avec succès au cours de la Décennie. Chaque État membre sera invité à désigner un coordonnateur national. Un mécanisme de coordination des entités du système des Nations Unies fonctionnera de façon continue. Grâce aux dispositifs interorganisations et autres structures compétentes, on cherchera à exécuter le Programme d'action global en parfaite harmonie avec les autres processus et programmes d'action internationaux pertinents.

16. Un secrétariat sera assuré [par l'UNESCO, à confirmer par l'Assemblée générale des Nations Unies], dont les principales fonctions seront les suivantes : faciliter la mise en œuvre du programme en s'appuyant sur des partenariats ; suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale ; servir de centre d'échanges entre les acteurs clés et d'intermédiaire pour la diffusion des meilleures pratiques.

17. Il est admis qu'il est nécessaire de doter de ressources adéquates les activités axées sur l'EDD. Cela posé, du fait que l'EDD n'est pas un enseignement « complémentaire » mais qu'elle imprègne l'ensemble du tissu éducatif et renvoie à toutes les préoccupations liées au développement durable, il existe pour sa généralisation un potentiel considérable de mobilisation de fonds auprès des mécanismes de financement existants, tant dans le secteur de l'éducation que dans celui du développement durable. Les donateurs sont donc encouragés à examiner la compatibilité des principes de l'EDD avec ceux qui sont associés aux mécanismes de financement existants. Quant à tous ceux qui ont partie prenante dans l'EDD, ils sont encouragés à utiliser pleinement et de façon systématique le potentiel existant. En outre, la constitution de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé, aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action global est riche de possibilités immenses.

18. La mise en œuvre du Programme d'action global fera l'objet d'un suivi régulier. Un dispositif de remontée d'information sera conçu, qui tiendra compte de la nécessité d'assurer un suivi fondé sur les faits, s'appuyant notamment sur des cibles et sur des critères spécifiques, et de rendre compte de l'impact du programme, des différentes caractéristiques des activités menées au titre de chaque domaine d'action, et de la nature décentralisée de la mise en œuvre du programme, impliquant de nombreux et divers partenaires. Selon les cas, on encouragera l'élaboration de mécanismes d'évaluation aux niveaux national, sous-national et local et on s'emploiera à mettre au point des indicateurs de succès. Pour rendre compte de la mise en œuvre du Programme d'action global, on pourra aussi avoir recours à des mécanismes de suivi et d'évaluation autres que ceux qui sont habituellement utilisés.

19. Le Programme d'action global devrait être lancé à l'occasion de la Conférence mondiale sur l'EDD qui se tiendra en 2014, à Aichi-Nagoya (Japon). Il est proposé de l'établir pour une période initiale d'une durée de cinq ans, au terme de laquelle il fera l'objet d'un examen visant à déterminer s'il convient ou non d'en prolonger l'exécution. Les domaines d'action prioritaires pourront alors être revus en fonction de l'évolution des besoins.